

LE MOT DU MAIRE : RESTER CREATIF !

Vous tenez entre vos mains le 3^e numéro annuel du « Petit Faugérois » et j'espère que vous trouverez autant de plaisir à le lire que nous à l'écrire. Et d'ailleurs pourquoi ne pas écrire le prochain avec vous...

Bien que les temps soient compliqués, le conseil municipal s'est encore employé en 2022 pour entretenir notre patrimoine communal et travailler sur l'avenir. C'est, par exemple, la voirie du Puech qui a été rénovée, un diagnostic de tous nos ouvrages (ponts et murs) qui a été effectué ou encore la rénovation du monument aux morts qui a été faite par nos soins.

J'en profite pour remercier Stéphane Barreaux, Maryline Grange et Véronique Rigal, nos trois précieux agents qui prennent soin de notre maison commune.

Un travail sur la défense incendie du village a été aussi engagé, avec l'acquisition imminente du bassin DFCI du Moulinas et l'installation d'un poteau incendie réalisée près du monument aux morts. C'est aussi un énorme travail sur les Archives de la commune ou l'adressage qui est enfin terminé. Et comme on n'arrête plus le progrès... « La fibre arrive ! » enfin dans le village, du moins on l'espère pour début 2024...

Pour 2023, une étude se penchera sur la voirie de Bavancel et des travaux de rénovation des chemins communaux seront également entrepris. Dans la calade des Escoubettes, à Chalvèches, la partie haute sera rénovée.

Enfin, des nouvelles du projet qui nous tient tant à cœur : notre Tiers lieu, notre salle citoyenne... Le cabinet d'architectes Estève et Dutriez va travailler avec nous pour dessiner ce projet. Dès février, une première réunion entre le conseil municipal et le cabinet a été organisée pour définir les grandes lignes... Actuellement, diverses études des lieux (terrain et bâtiment) ont commencé et, très vite, les architectes rencontreront tous les Faugérois désireux de s'engager dans la construction de ce lieu commun. Je vous encourage à participer activement à ces échanges afin que chacun d'entre nous puisse s'approprier pleinement notre nouveau cœur de village.

Notre village est un écrin de nature et d'idées où il est doux de vivre... Pour autant, nous ne pouvons pas oublier que nous traversons des moments difficiles. De nombreuses crises s'accumulent : économiques, sociales, écologiques et énergétiques. Crises qui exacerbent les disparités et parfois la détresse. Et puis, ce drame humain, si près de nous qui nous rappelle que rien n'est jamais acquis...

Alors j'espère une année 2023 sous le signe de la douceur de vivre ensemble et en harmonie dans un milieu préservé. Sous le signe de l'amour, celui qui nous unit à nos proches et à nos plus lointains. Mais aussi et surtout une année, je nous le souhaite, sous le signe de la paix.

Bonne lecture...

Michel DI VUOLO

LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LE RISQUE INCENDIE

Au cours de 2022, l'Ardèche a été une nouvelle fois la proie de nombreux incendies.

Chaque année, le feu ravage ainsi nos forêts, pouvant générer d'importants dégâts.

Notre commune n'est pas à l'abri d'un éventuel gros incendie. Au mois de mai 2022, un départ de feu aux portes de Faugères aurait pu être dramatique si les pompiers n'étaient pas intervenus rapidement.

Le débroussaillage, s'il est correctement réalisé, diminue l'intensité

et la propagation du feu. Il facilite la lutte et protège les zones habitées. Il est un moyen essentiel pour la protection des biens et des personnes.

En Ardèche, le débroussaillage (ODL) est obligatoire pour tout propriétaire ou ayant droit.

Réaliser cet entretien, certes coûteux et fastidieux, est un des meilleurs moyens de protéger notre village.

Vous êtes sensible à ce problème et nous sommes persuadés que si chacun réalise cet effort, nous pourrions lutter contre ce risque incendie efficacement.

___ UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE, KESAKO ? ___

Votée en novembre 2021, une loi étend le régime juridique d'intervention des services d'incendie et de secours. Très concrètement, une nouvelle hiérarchie du secours s'instaure avec pour priorité absolue l'assistance aux personnes, seulement. En conséquence, tous les acteurs de la sécurité publique doivent renforcer la gestion anticipée de crise.

Il existe un outil pour cela – le plan communal de sauvegarde (PCS) – qui est étendu au risque « incendie des bois et forêts ». Auparavant, il était obligatoire seulement dans les communes sensibles au risque « inondation » ou « glissement de terrain » par exemple, classés « risques naturels ou technologiques ».

Par courrier du 22 septembre 2022, le Préfet a précisé l'obligation de rédaction du PCS communal, en complément d'un PCS intercommunal, dit PICS (à l'échelle

de la CDC du Pays Beaume-Drobie). Il indique ainsi que la commune a un délai de deux ans pour réaliser ce document. Et tous les cinq ans au moins, chaque PCS doit donner lieu à un exercice associant les collectivités et la sécurité civile.

Enfin, ce plan devra être accompagné d'un document d'information sur les risques majeurs – ici le risque incendie – à destination des habitants, reprenant les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde ainsi que les consignes de sécurité à appliquer.

Par délibération, le conseil municipal du 22 septembre 2022 a désigné un référent en la personne du 1^{er} adjoint, Philippe Gontier, qui doit s'appuyer sur une commission municipale pour mettre en œuvre la démarche. Et la commune de Payzac pourrait s'associer avec Faugères...

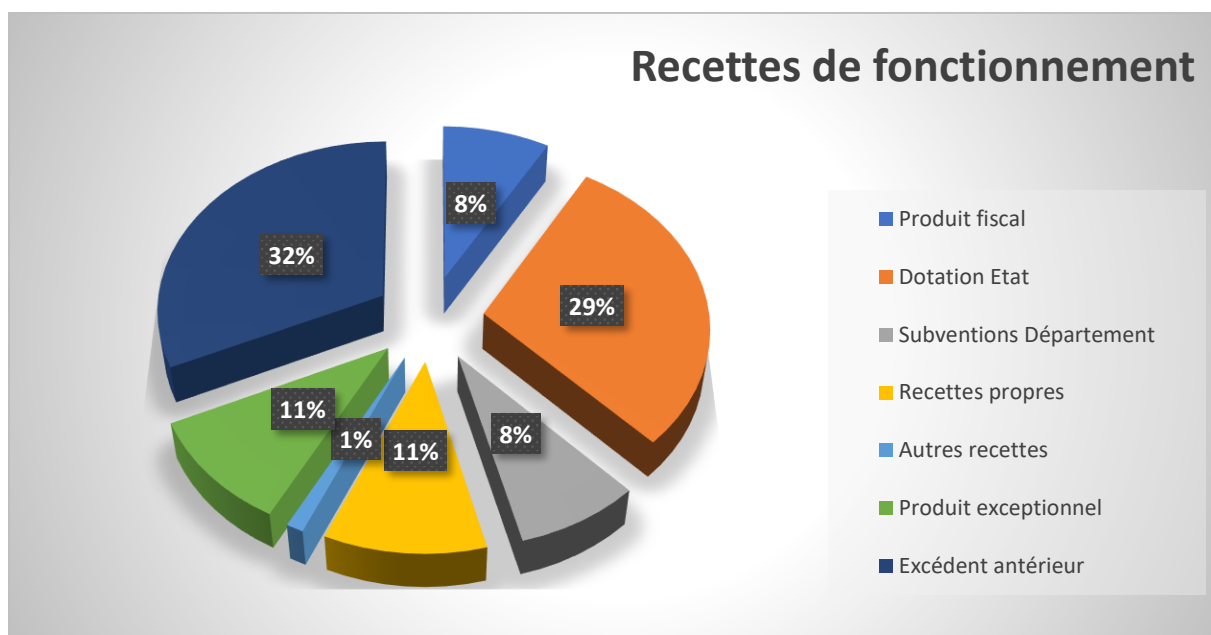
BUDGET COMMUNAL : DES ENJEUX DE FINANCEMENT PLURIANNUEL

Dans la strate des communes de moins de 500 habitants, les conseils municipaux n'ont pas la possibilité de financer tous les ans un programme de travaux ambitieux. Et pourtant, la voirie communale est proportionnellement plus importante en milieu rural ; il y lieu de l'entretenir régulièrement de manière à ne pas devoir investir massivement lorsqu'elle est hors service. Les bâtiments communaux doivent être entretenus couramment ; c'est à cette tâche principale que s'emploie notre employé technique.

Pour connaître la capacité d'autofinancement du budget communal, au-delà des subventions externes et des prêts bancaires, il faut dresser une série de tableaux brossant le poids respectifs des recettes et des dépenses de fonctionnement, des recettes propres d'investissement et

cumuler les réserves sur deux ou trois exercices pour lancer un nouveau programme porteur d'une ambition. Celle pour la commune de Faugères est, sur le mandat en cours, une opération associant la rénovation de la mairie et la construction d'un espace d'animation, dénommé tiers-lieu, que l'on pourrait qualifier dans sa globalité d'un « espace citoyen ».

Sur le demi-mandat, débuté en 2020 – soit trois années cumulées 2020, 2021 et 2022 – les recettes de fonctionnement sont constituées d'abord par l'excédent antérieur (dit « réserve » - 32 %), la dotation globale de fonctionnement de l'Etat (29 %), les recettes domaniales (loyers... - 11 %), un produit exceptionnel lié à une vente de terrains (11 %), le produit de l'impôt (8 %) n'arrivant qu'en 5^e position, à égalité avec les subventions du Département (8%).

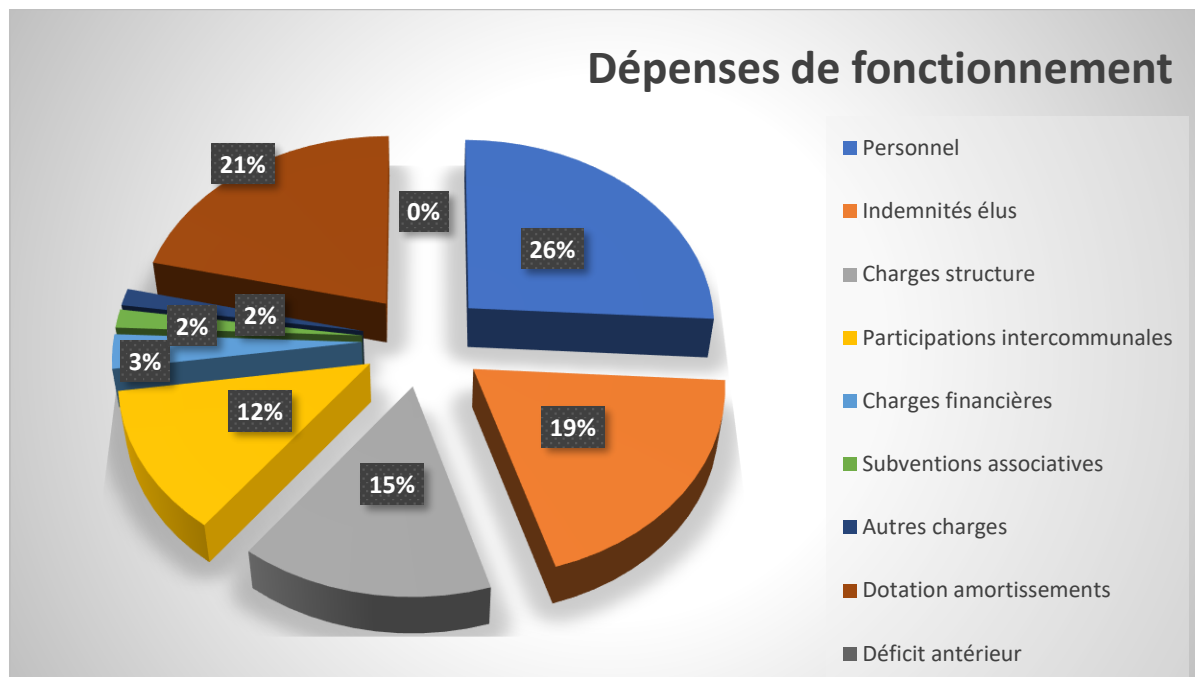


Les dépenses de fonctionnement, elles, concernent par ordre d'importance le

personnel (26 %), les dotations aux amortissements (21 %), les indemnités

des élus (maire et adjoints – 19 %), les charges de structure (15 %), les

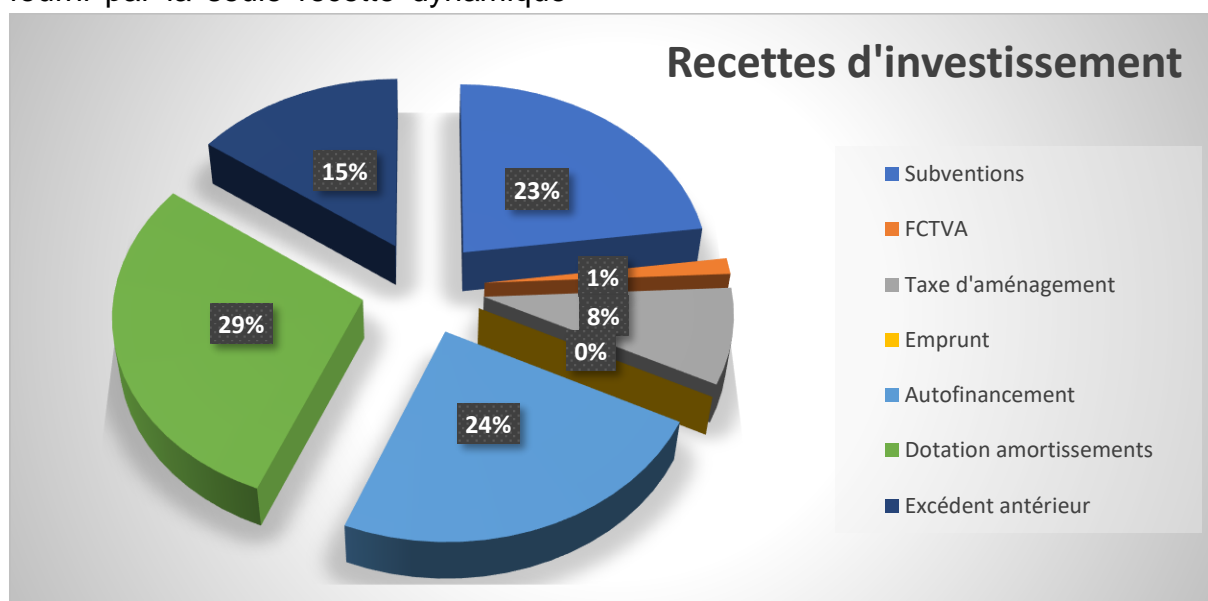
participations intercommunales (12 %)...



Pour leur part, les recettes d'investissement proviennent de produits générés par la maîtrise de précédents investissements, tels les dotations aux amortissements (29 % sur la période), le report d'un excédent antérieur (15 %) et le FCTVA (1 %), mais aussi de subventions externes (23 %) à peu près à égalité avec l'autofinancement (24 %). Le solde est fourni par la seule recette dynamique

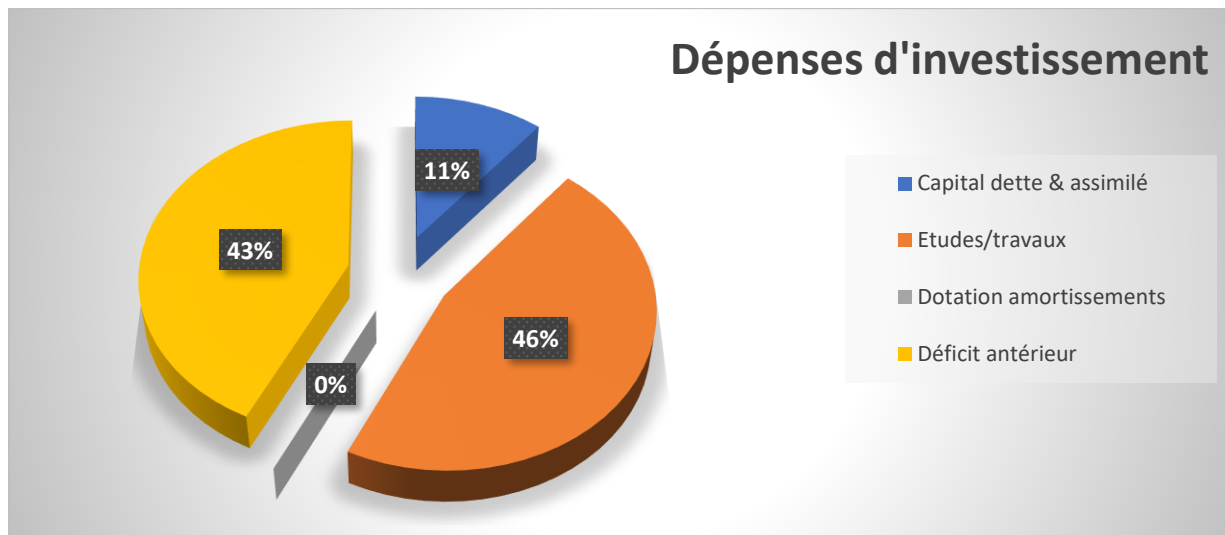
de cette section de budget, la taxe d'aménagement (1 %) dûe par les bénéficiaires de permis de construire.

Sur la période observée, il n'y a pas eu de recours aux emprunts nouveaux, le dernier datant de 2019, affecté à l'aménagement des logements de l'ancienne cure et pesant toujours sur les résultats immédiats. Et la dette sera amoindrie à partir de 2024.



Au final, le décompte de toutes ces opérations arrive à un résultat qu'il y a lieu de confronter aux dépenses d'investissement courant, voire plus exceptionnels. Ainsi, sur la période concernée, hormis le remboursement

de la dette (11 %), ces crédits ont permis de faire face à deux types de paiement : l'engagement d'études et de travaux (46 %) et, en quasi-équivalence, le déficit antérieur reporté (43 %).



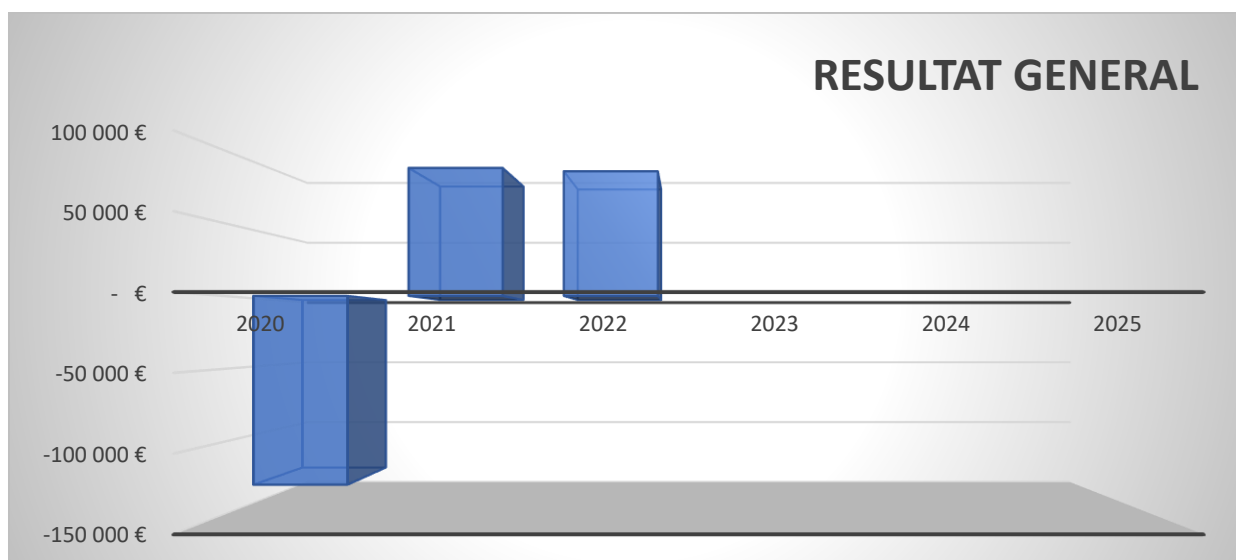
Regardons, à présent, ce que cela donne en chiffres.

Pour 245 000 € perçus par an en moyenne en recettes de fonctionnement, 138 500 € sont consacrées aux dépenses de fonctionnement seulement, dégagant une réserve de plus de 105 000 €.

Les recettes d'investissement représentent environ 102 000 € (dont la part de dotation d'amortissement

prélevée sur les recettes de fonctionnement). La gestion de cet ensemble a permis de dégager pour près de 120 000 € de dépenses d'investissement annuellement.

Il n'en demeure pas moins qu'en réintégrant l'opération principale du précédent mandat, la réhabilitation des logements communaux de l'ancienne presbytère, le budget se voit contraint dans l'immédiat par un résultat net ramené à 90 000 € annuels.



Par contre, grâce à une gestion fine développée au cours des mandats successifs, il s'avère que l'année 2024 permettra de programmer un investissement important, celui de l'espace citoyen, compte tenu de la baisse du poids relatif de la dette de la commune. En effet, le remboursement de l'emprunt affecté au réaménagement de la mairie en 2000 s'achève en 2023, soit une économie annuelle de 3 400 €. Un autre emprunt, consacré à l'aménagement des abords de l'église, s'éteindra à l'horizon 2025, dégageant une économie de 3 900 € de plus.

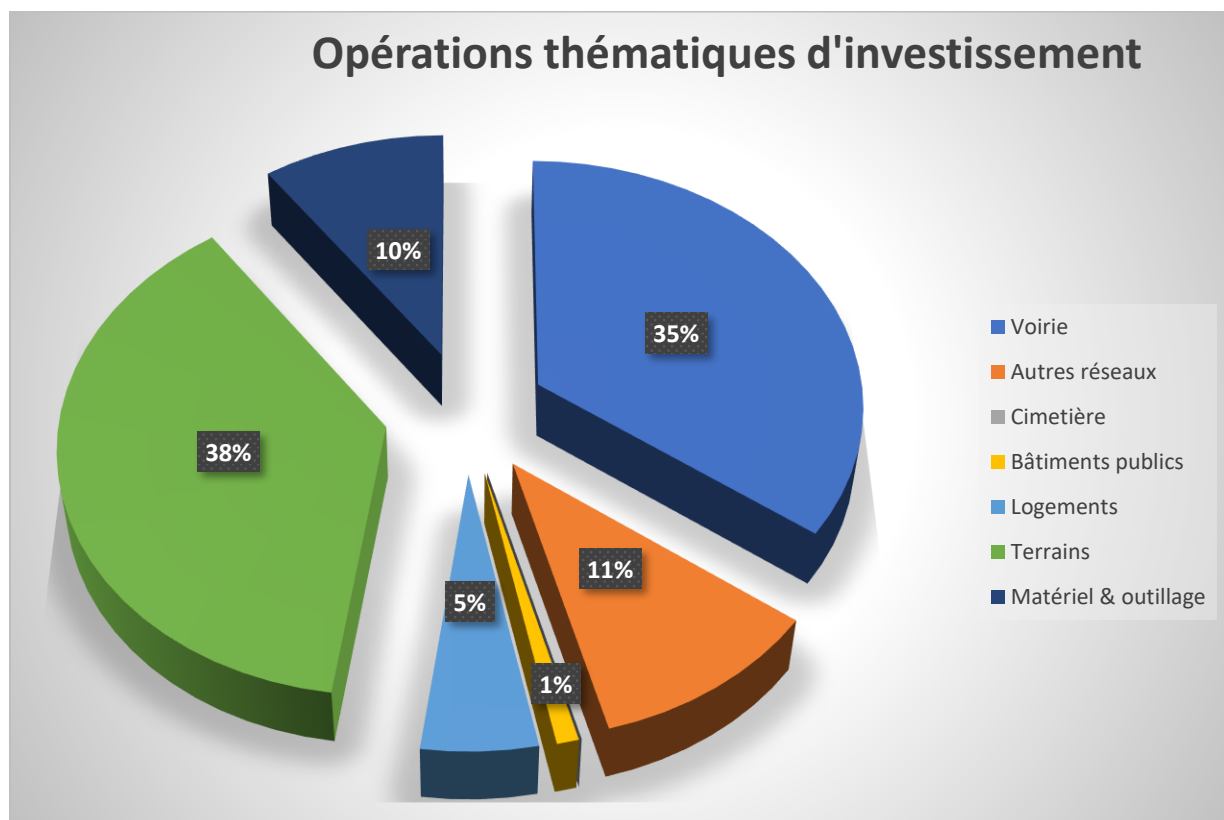
Dans le détail, les investissements du demi-mandat ont été consacrés, par ordre d'importance aux dépenses budgétaires suivantes :

- 38 % pour l'achat de terrains, qui après avoir été viabilisés, ont été revendus à des primo-accédants, l'ensemble des opérations financières ayant été

soldé sur le présent mandat municipal ;

- 35 % pour la voirie communale et rurale,
- 11 % pour des participations de rénovation/extension de réseaux secs et humides,
- 10 % pour des matériels et outillages, tant pour le fonctionnement de l'atelier municipal que du secrétariat de mairie,
- 5 % pour les logements communaux, étant précisé que le réaménagement des logements communaux de l'ancien presbytère a été assumé majoritairement sur l'exercice 2019 (hors période étudiée),
- 1 % consacré aux travaux de petit entretien des bâtiments publics (mairie, salle de réunion).

L'ensemble de ces dépenses s'est élevé sur trois ans à 161 000 €, soit environ 50 000 € par an.



PLUS DE BIO DECHETS DANS LES POUBELLES A PARTIR DE 2024

A partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront trier leurs déchets alimentaires. Telle est l'obligation fixée par l'article L541-1-1 du code de l'environnement.

Pour le pays Beaume-Drobie, la solution proposée pour éliminer les déchets alimentaires est le compostage. Car une collecte séparée des bio-déchets couterait environ 30 € par habitant. Cela ferait augmenter la redevance des ordures ménagères de 25 %.

Pour se procurer un composteur, nous vous invitons à contacter le SICTOBA au tel. 0475390699 ou de vous rendre sur le site internet : www.sictoba.fr.

Le SICTOBA met à disposition des composteurs individuels de 420 litres avec bio-seau pour un montant de 18,50 €.

La mairie de Faugères a fait installer un composteur collectif à proximité de l'église. Il est à la disposition de tous les Faugéroises et Faugérois.

LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE... VIA ADN, ENTITE PUBLIQUE !

ADN (Ardèche Drôme Numérique) est une entité publique qui est amenée à déployer un réseau nouveau de fibre optique sur des territoires délaissés par les opérateurs traditionnels des télécoms.

Elle réunit les départements de l'Ardèche, de la Drôme, la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ensemble des communautés de communes de Drôme-Ardèche.

Pour Faugères, les études ont bien débuté par les phases suivantes :
– repérage de l'ensemble des adresses de constructions raccordables (maisons individuelles, immeubles collectifs) avec le concours de la mairie et du fichier d'adressage pour être le plus précis possible,
– demande de servitudes de passage auprès des propriétaires pour la pose en aérien sur les poteaux SDE 07 / Enedis ou Orange telecom (en cas de difficultés pour comprendre ces documents, la mairie peut vous aider),
– positionnement de la future armoire de répartition sur terrain communal près

du monument aux morts, en lien avec la mairie...

Le chargé de conventionnement, lors d'un rendez-vous récent en mairie, a tenu à insister particulièrement sur le fait que la convention proposée aujourd'hui ne concerne nullement l'implantation de poteaux nouveaux. Pour cela, une autre convention de servitude spécifique sera alors proposée en fonction des impératifs de tracé. Cette séquence n'est pas encore engagée et la commune devrait être associée à la programmation du chantier.

Le projet ADN concerne concrètement une poche de déploiement de cette fibre optique « à la maison » (FTTH) sur les communes de Faugères, Payzac, Planzolles, Saint-André-Lachamp, Saint-Genest-de-Beauzon, Ribes, Rosières, Vernon et une seconde partie de Joyeuse. Cela est assuré par le groupement d'entreprises Axione et Bouygues Energies & Services et va durer toute l'année 2023, pour un raccordement effectif prévu en 2024.

EAU POTABLE : PARE POUR 60 NOUVELLES ANNEES

Au cours de l'année 2022, le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA) a réalisé une opération de restructuration / renouvellement de réseau pour un montant de 450 000 € HT.

Celle-ci avait été promise, par le précédent président du SEBA, Roland Chambon, en... décembre 1996 ! Mais l'état de ce réseau et son amortissement montrait qu'il n'était pas véritablement à échéance pour le renouveler à cette époque-là.

Avec 25 ans de plus, avec un réseau conçu et posé dans les années 1960 et un besoin de renforcement évident dans la partie sud du village de La Charrière (plus aucun branchement n'étant possible), l'opération s'est engagée avec le concours de l'Agence de l'Eau au titre des Zones de Revitalisation Rurale « amélioration des performances des systèmes d'eau potable ». Cette aide est de 50 % du coût global, soit 225 000 €.

Coordonnée par le service technique du SEBA, ces travaux ont fait appel à une série d'entreprises : RCI, maître d'œuvre, Rampa TP et Leyris SAS, pour la réalisation des travaux, et Citec, pour le contrôle final. Ils ont consisté en une reprise de la liaison captage de Privat / réservoirs haut service d'une part et dans le remplacement de la conduite de distribution du Théron et de la Charrière d'autre part, sur laquelle sont aussi raccordés les tuyaux distribuant Le Colombier et Le Sabatier. Ont été mis en conformité aussi systématiquement tous les branchements sur l'itinéraire du chantier (en limite public / privé).

La commune en a profité pour installer une borne incendie sur la place de Clastre, près du monument aux morts. Par là même, les principaux quartiers de la commune sont désormais équipés d'une défense incendie.

Un tel chantier ne se renouvellera pas a priori avant une soixantaine d'années. Dans le cadre d'une autre opération, qui se dénomme « *mise en conformité des périmètres de protection et équipement des systèmes de production* », quelques travaux restent à accomplir sur le captage de Privat. Le traitement du périmètre de protection a, lui, été effectué dans le cadre du chantier de 2022.

Depuis 2000, les quartiers de Bavancel, de la Pierre Plantée et des Escouleyres ont connu des travaux de modernisation du réseau de distribution.

La sécurisation de l'alimentation a, elle, été engagée dès 1987 par la création d'un second réservoir de grande capacité (passage de 30 m³ à 150 m³) et, à partir de 1993, par une interconnexion de sécurisation depuis la commune voisine de Payzac, avec convention de fourniture d'eau de la part du Syndicat intercommunal du service public de l'eau en Cévennes (SISPEC), basé aux Vans.

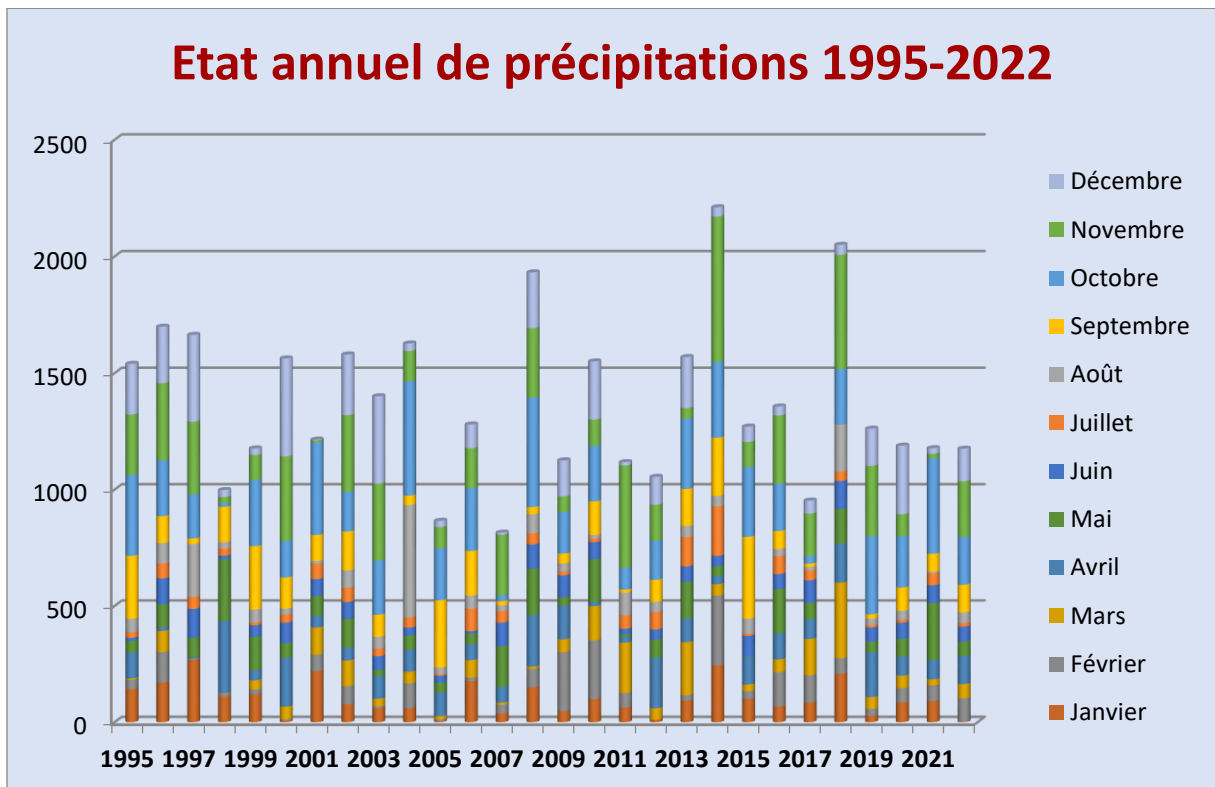
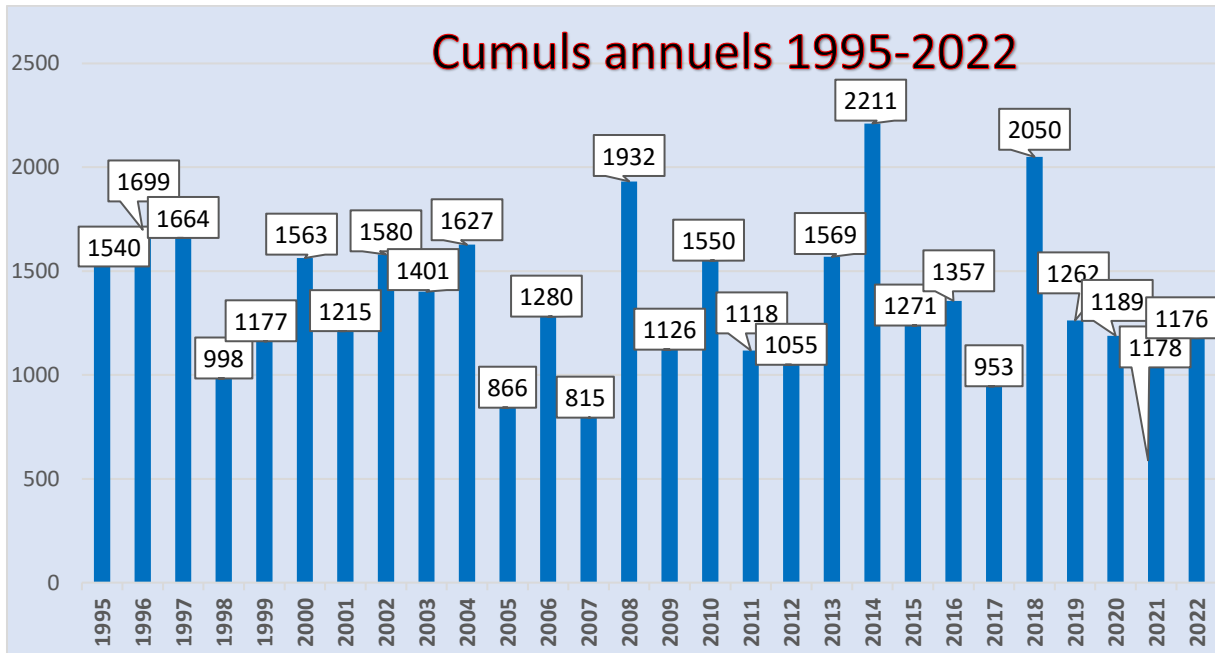
Cette coopération entre syndicats est à souligner... Elle est, dans les faits, réciproque puisque le SISPEC fournit de l'eau notamment sur Faugères ou Berrias et le SEBA lui en fournit sur la zone de Coudon (intersection des communes de Chandolas, Les Assions et Lablachère) par exemple.

L'INFO en +

LES DONNEES CLIMATIQUES DE... 2022

Fidèle à sa tradition, Günter GLOTH a procédé aux relevés quotidiens des températures et des précipitations, qu'il s'agisse de pluie ou de neige tout au long de l'année 2022.

Nous livrant ses résultats enregistrés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, il en ressort les tableaux suivants, sur une période allant de 17 (températures) à 28 années (pluviométrie).



La décennie 2020 est marquée par une constante, avec une moyenne de pluviométrie aux environs de 1200 mm annuels, contre une moyenne de près de 1400 mm sur les 25 années précédentes. De plus, en 2022, seuls trois mois ont été excédentaires par rapport à leur moyenne mensuelle sur l'ensemble de la période 1995/2022 : février, avril et novembre. Trois mois ont été à l'équilibre : juin, septembre et

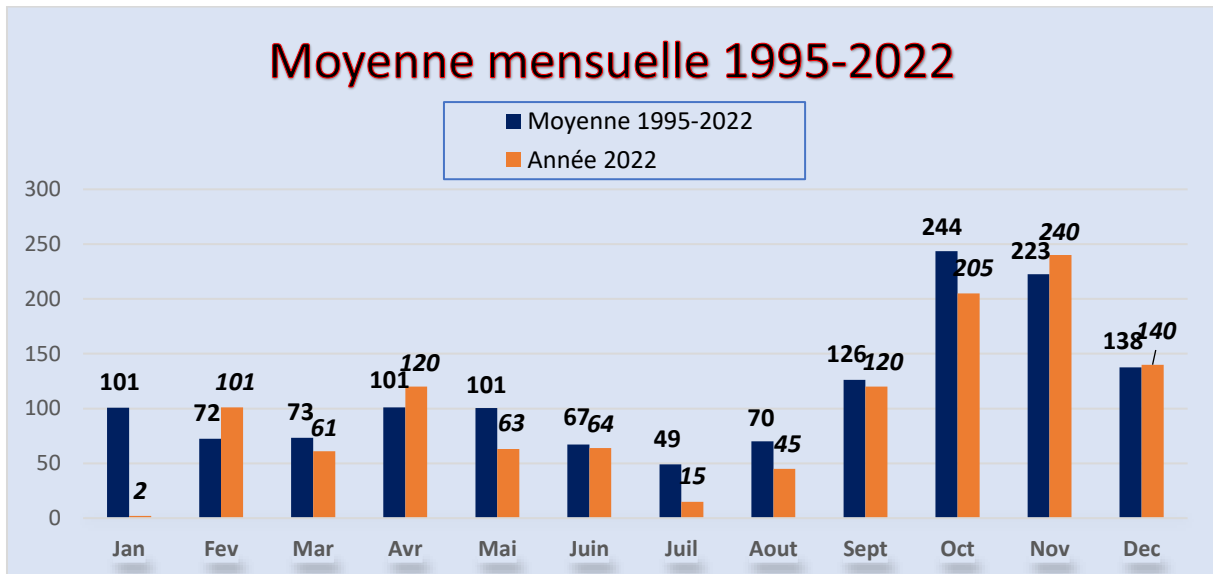
décembre. Ce qui laisse six mois marqués par des déficits, parfois importants, atteignant en particulier les 100 mm en janvier où il n'y a pas eu de pluie, une première dans l'histoire récente. De plus, ce mois de janvier a été le marqueur d'une période de trois mois déficitaires en continu : le manque de pluie sur novembre/décembre 2021 et janvier 2022 a dépassé les 400 mm.

Précipitations à Faugères mm/m²

Année	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Année	Cumul annuel
1994	*	*	*	*	*	*	*	27	275	303	250	16	1994	
1995	141	41	6	111	50	14	24	57	271	348	260	217	1995	1540
1996	170	131	91	15	100	111	64	88	116	240	331	242	1996	1699
1997	268	5	0	5	85	124	51	228	24	190	312	372	1997	1664
1998	110	13	2	310	265	16	30	27	153	14	28	30	1998	998
1999	120	20	40	44	143	50	11	56	273	284	108	28	1999	1177
2000	7	5	55	210	62	89	35	25	134	157	364	420	2000	1563
2001	220	70	117	50	85	73	66	12	112	398	9	3	2001	1215
2002	77	78	110	55	124	73	61	75	167	170	330	260	2002	1580
2003	60	8	33	97	26	60	32	51	95	233	331	375	2003	1401
2004	60	107	50	94	60	36	43	484	40	490	131	32	2004	1627
2005	5	7	14	101	42	30	6	29	290	223	92	27	2005	866
2006	177	14	76	67	47	10	97	56	192	270	172	102	2006	1280
2007	37	38	9	68	175	101	49	25	18	25	261	9	2007	815
2008	150	79	10	221	200	104	48	82	31	470	298	239	2008	1932
2009	48	253	55	145	35	95	16	35	43	178	68	155	2009	1126
2010	99	253	147	17	184	74	15	16	144	239	113	249	2010	1550
2011	63	62	217	24	11	25	57	97	14	93	441	14	2011	1118
2012	11	0	49	217	78	44	74	44	95	169	154	120	2012	1055
2013	93	23	228	101	158	67	126	47	160	302	45	219	2013	1569
2014	244	300	49	35	42	45	213	45	250	325	623	40	2014	2211
2015	100	33	29	120	2	87	9	65	352	300	108	66	2015	1271
2016	67	148	55	111	191	65	77	30	78	203	294	38	2016	1357
2017	84	117	157	84	71	97	42	15	15	32	183	56	2017	953
2018	208	67	325	167	150	120	40	198	2	240	490	43	2018	2050
2019	28	29	51	192	46	61	10	28	19	335	303	160	2019	1262
2020	85	61	54	82	76	70	12	39	100	220	95	295	2020	1189
2021	91	67	26	84	244	77	50	8	77	411	19	24	2021	1178
2022	2	101	61	120	63	64	15	45	120	205	240	140	2022	1176
Total en mm	2823	2029	2055	2827	2815	1882	1373	2034	3660	7067	6453	3991		
Nombre mois	28	28	28	28	28	28	28	29	29	29	29	29		
Moyenne mois	100,82	72,46	73,39	100,96	100,54	67,21	49,04	70,14	126,21	243,69	222,52	137,62		1365

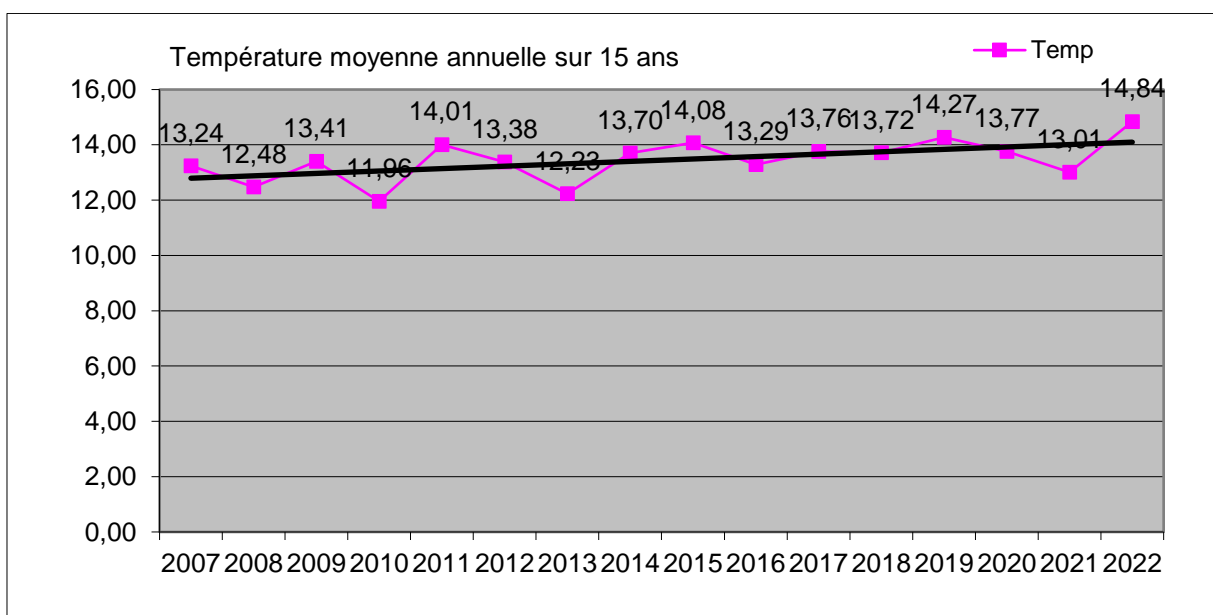
Enfin, la période estivale a été marquée, elle aussi, par un déficit saisonnier. S'il n'était que de 60 mm en juillet/août 2022, il a atteint un niveau révélateur de 150 mm sur six mois, de mai à septembre. Sans tirer de conclusion hâtive, nous semblons assister à un double-phénomène : un déficit annuel de l'ordre de 200 mm (qui peut être contredit par une ou plusieurs

années nettement pluvieuses dans la décennie) et une concentration des pluies abondantes sur de courtes périodes. A corréliser avec le constat sur les températures qui suit, où la hausse en 2022 a été particulièrement probante, dans une dynamique de hausse annuelle permanente depuis 15 ans... La tendance est bien celle des sécheresses à répétition !



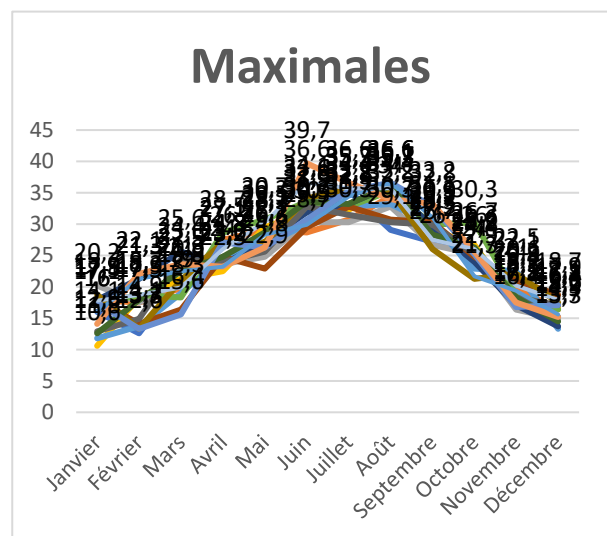
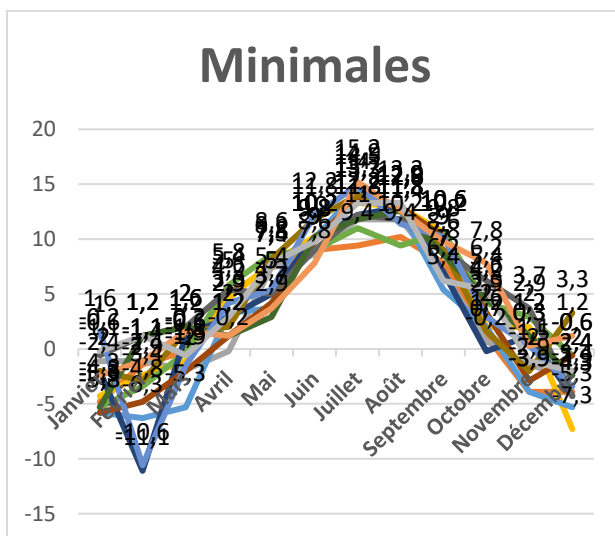
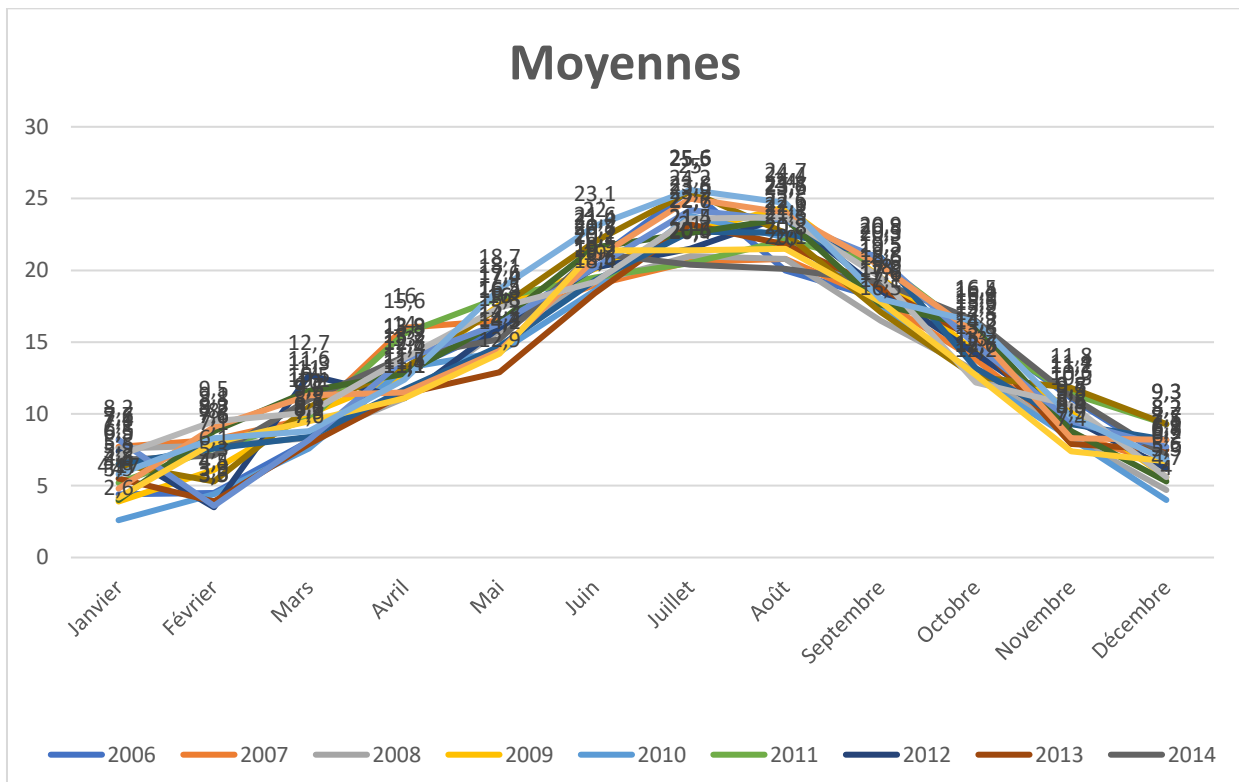
Côté températures, environ 30.000 relevés sont réalisés chaque mois, soit une moyenne de 1.000 relevés quotidiens. Nous constatons tout d'abord, grâce à l'ensemble de ces mesures, que la moyenne annuelle traduit un réchauffement tendanciel de

1,6 °C sur 15 ans, malgré des différences notables d'une année sur l'autre. Ainsi, 2022 est nettement plus forte que 2021 : 1.83°C de différence, alors que les sept années précédentes étaient autour de la moyenne annuelle, succédant à une période plus aléatoire.



Les graphes suivants donnent un faisceau mois par mois, et année après année, de la tendance saisonnière. Ainsi, les températures moyennes s'établissent sur un faisceau plus ou moins large autour de 5 à 6°C. Le spectre s'élargit s'agissant des minimales : il va de 5,2 à 10,6°C de différence, avec une pointe marquée en février à plus de 12°C de différence entre années « chaudes » et

« froides ». Deux millésimes sont particulièrement frappants avec des températures en-dessous de 10° C : - 11.1 en 2012 et - 10.6 en 2018. C'est ce qu'on appelle des anomalies à la constante. Inversement, le ratio des minimales est plus réduit en juillet : un écart de seulement 3,9 °C. Pour les maximales, le spectre va de 5,4 à 9.6°C de différence, avec une pointe en juin à 11°C de variation.



POURQUOI ETEINDRE L'ECLAIRAGE PUBLIC A FAUGERES ?

5 bonnes raisons pour l'extinction de l'éclairage public :

1. Réaliser des économies budgétaires

Le premier semestre 2022 a connu une augmentation de la consommation de près de 550 Kwh (sur une consommation 2021 de 2225 Kwh). Au-delà, entre 2019 et 2022, la facture communale a augmenté de près de 40 %. Ceci nous a interpellé car cela représente 5kwh supplémentaire par habitant pour une ouverture effective de deux jours par semaine.

Alors certes, d'aucun pourrait dire que ce n'est pas grand-chose pour une commune mais quand on sait combien notre budget est serré, même de toutes petites économies sont les bienvenues. Et surtout, ce qui n'est pas mis dans cette consommation d'énergie est directement réinvestie dans le patrimoine communal.

2. Limiter la consommation d'énergie en général

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les déchets toxiques, pour préserver les ressources naturelles et diminuer la dépendance aux sources d'énergie importées (pétrole, gaz, uranium, etc), un potentiel de 40 à 75% d'économies d'énergie est dès aujourd'hui possible en modernisant les installations et en paramétrant une extinction nocturne.

Aujourd'hui nos lampadaires ne sont pas adaptés à la technologie des lampes led. Nous allons voir pour cet été si cela est possible et à quel coût. Mais une autre question pourrait apparaître : *« faut-il investir dans une telle dépense aujourd'hui sachant que la place du Clos (place de la mairie) est sujette à travaux dans l'avenir avec le*

projet de Tiers-lieu » ?

3. Protéger la biodiversité

Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Éclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune. Le développement des éclairages publics participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.

On peut se demander si 7 lampadaires sont si nuisibles ? On peut se dire aussi qu'à un moment donné, il faut agir même si cela semble ridicule à la vue d'une illumination si peu importante...

4. Préserver le ciel nocturne

Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel.

Aujourd'hui, des communes du PNR des Monts d'Ardèche visent à être labellisées « Village étoilé ». Organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne, le concours « Villes et Villages Étoilés », ouvert à toutes les communes, quelle que soit leur taille, valorise celles qui agissent pour la qualité de la nuit.

Faugères peut faire partie de ces villages labellisés « Village étoilé ».

5. Respecter la loi

La pollution lumineuse est prise en compte aux yeux de la loi. Des dispositions législatives et réglementaires ont été promulguées pour limiter les nuisances lumineuses et leurs effets. *« Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des*

dangers ou causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet des mesures de prévention, de suppression ou de limitation ».

D'ailleurs, de nombreuses communes,

y compris urbaines, s'engagent délibérément sur la voie de la sobriété.

Nous voyons donc que les vertus de l'obscurité ne sont pas seulement une question d'argent mais c'est aussi préserver la biodiversité et par extension notre santé...

LA POPULATION EN PROGRESSION

Le recensement effectif de la population communale s'est effectué du 18 janvier au 18 février 2023. Le bilan n'a pas encore été traité par l'INSEE (Institut National des Etudes Economiques et Statistiques). Mais le maire a été rendu destinataire du décompte provisoire des habitants et des logements : il y aurait 123 habitants à titre permanent sur la commune. En 2018, date du dernier recensement effectif, nous étions 100 habitants. En 2023, les

logements se répartiraient de la manière suivante : 72 résidences principales et 89 secondaires, sur un total de 166 unités identifiées ! Le rééquilibrage au bénéfice des habitants permanents est bien engagé, puisqu'il y avait 59 résidences principales pour 95 secondaires en 2018 !

Après vérification des comptes, l'INSEE est susceptible de publier des chiffres potentiellement différents.

LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

En 2023, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ardèche (ALEC07) est partenaire du Département de l'Ardèche pour la réalisation d'actions de prévention dans la lutte contre la précarité énergétique sur l'en semble du département.

Le dispositif Accompagnement à la Maîtrise de l'Énergie (A.M.E.) s'adresse aux ménages modestes et très modestes, à raison de :

- 60 visites à domicile dont 10 auprès de jeunes de moins de 30 ans
- 2 ateliers collectifs sur les économies d'énergie et d'eau
- 2 formations des travailleurs sociaux et partenaires relais

Le partenariat s'inscrit dans le cadre du Fond Unique Logement (FUL) créé pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement.

Rendez-vous est donné sur la page internet de l'ALEC07 : www.alec07.org/visite-energie.

Vous y trouverez toutes les informations utiles. Vous pouvez également vous signaler, si vous êtes dans une situation de ménage volontaire en difficulté grâce au formulaire en ligne.

N'hésitez pas à contactez les chargées de visite sur le mail prevention-energie@alec07.org